

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2016

DCM N° 16-10-27-18

Objet : Désaffection, déclassement du domaine public et cession de la maison sise 1 rue des Pensées.

Rapporteur: M. KRAUSENER

La Ville de Metz s'est engagée dans une stratégie d'optimisation de son patrimoine qui consiste, dans un contexte budgétaire contraint, à une meilleure adéquation entre le patrimoine et les besoins de la commune.

Dans ce cadre, la Ville de Metz est propriétaire de la maison sise 1 rue des Pensées à Metz, cadastrée sous :

BAN DE METZ
Section MT parcelle n° 79

Cette maison F4 de 70m² est actuellement occupée par un locataire.

Dans le cadre du projet de cession, un arpenteage de la parcelle précitée s'avère nécessaire pour en extraire le pavillon et le terrain attenant d'une superficie d'environ 331 m² qui se trouvent actuellement sur la parcelle de l'école "Les Pépinières".

Les services de France Domaine ont évalué la valeur vénale du bien à 100 000 euros.

Par mandat signé le 11 août 2016, le bien a été mis en vente par l'agence immobilière ORPI Accueil 57 Immobilier au prix net vendeur de 110 000 euros. A cette somme s'ajoutent les honoraires de l'agence immobilière d'un montant de 7 150 euros à la charge de l'acquéreur, soit un total de 117 150 euros frais d'agence inclus.

A l'issue des visites, l'offre la plus élevée émane de Madame Ghislaine MORE-CHAPUY, actuelle occupante du pavillon, pour un montant de 117 150 euros frais d'agence inclus, soit 113 575 euros net vendeur. En effet, l'acquéreur ayant été présenté par la Ville, une diminution de 50% des honoraires prévus est appliquée.

Dans le cadre de cette acquisition, Mme Ghislaine MORE-CHAPUY a sollicité l'achat d'une parcelle d'environ 53 m² (en cours d'arpentage), attenante au pavillon et relevant du domaine public de la voirie. Cette parcelle ne présentant pas d'utilité particulière pour la Ville, il est proposé de la céder à Mme Ghislaine MORE-CHAPUY au prix de 2 968 euros, conformément à l'estimation de France Domaine.

Le pavillon constituant autrefois un logement d'instituteur, il convient de le désaffecter du patrimoine scolaire. Il est également nécessaire de prononcer le déclassement de ce bien municipal, ainsi que de la parcelle attenante, du domaine public au domaine privé de la Ville (article L.2141-1 du CG3P).

Ce dossier a été examiné par la Commission de cession du patrimoine en sa séance du 14 septembre 2016 qui a émis un avis favorable.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'article L.141-3 du Code de la voirie routière,

VU l'avis favorable de Monsieur le Préfet concernant la désaffectation de la maison sise 1 rue des Pensées à Metz,

VU l'évaluation de France Domaine de la maison sise 1 rue des Pensées à Metz,

VU l'évaluation de France Domaine du terrain d'environ 53 m² relevant du domaine public de la voirie,

VU le plan prévisionnel ci-joint en annexe,

VU la proposition d'achat faite par Mme Ghislaine MORE-CHAPUY, domiciliée 1 rue des Pensées à Metz,

CONSIDERANT la stratégie de valorisation du patrimoine engagée par la Ville,

CONSIDERANT que la maison sise 1 rue des Pensées à Metz ne répond pas directement à un besoin d'intérêt général ou à un service public,

CONSIDERANT que la Ville de Metz détient actuellement un patrimoine permettant de répondre à d'éventuels besoins de logements d'instituteurs,

CONSIDERANT l'accord-cadre relatif à la prestation de mandat de vente du patrimoine immobilier conclu avec l'agence ORPI Accueil 57 Immobilier,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE DESAFFECTER** du patrimoine scolaire la maison sise 1 rue des Pensées à Metz,
- **DE PRONONCER** le déclassement d'une emprise approximative de 331 m² à distraire de la parcelle communale cadastrée sous :
Section MT – Parcelle n° 79 – 13 025 m²
- **DE CONSTATER** la désaffectation et de PRONONCER le déclassement d'une emprise d'environ 53 m² à distraire de la parcelle relevant du domaine public communal cadastrée sous :
Section MT – Parcelle n° 69 – 1382 m²

- **DE CEDER**, en l'état, à Madame Ghislaine MORE-CHAPUY, domiciliée 1 rue des Pensées à Metz, la maison sise 1 rue des Pensées et le terrain attenant d'une emprise approximative de 331m² à distraire de la parcelle communale et cadastrée sous :
Section MT – Parcelle n° 79 – 13 025 m²
Et un terrain d'emprise d'environ 53 m² à distraire de la parcelle relevant du domaine public communal cadastrée sous :
Section MT – Parcelle n° 69 – 1382 m²
- **DE REALISER** cette opération moyennant le prix de 113 575 euros net vendeur + 2 968 euros pour le terrain d'environ 53 m² payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique,
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'agence immobilière d'un montant de 3 575 euros payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique qui seront perçus par la Ville de Metz et reversés à l'agence ORPI Accueil 57 Immobilier dans le cadre des dispositions prévues à l'accord cadre relatif à la prestation de mandat de vente du patrimoine immobilier,
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire,
- **D'ENCAISSEZ** la recette sur le budget de l'exercice concerné,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents notamment le compromis et l'acte de vente.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Conseiller Délégué,

Gilbert KRAUSENER

Service à l'origine de la DCM : Gestion Domaniale
Commissions : Commission de Cession du Patrimoine
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Commune de METZ MAGNY

1 Rue des Pensées

PROJET D'ARPENTAGE

Section MT, Parcelles 69 et 79

Projection Lambert RGF93 CC49
Nivellement I.G.N 69



Système d'Information Géographique

DCSI



**PLAN n°
5234_200**



Echelle : 1/200

Le Technicien Le Chef de Service

Le Chef de Service

P. RIOU

E. PINA

